

6. Administration générale – Acquisition de prestations d’entretien des espaces verts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin – Lot n°3 – Avenant n°1 – Signature – Autorisation

Délibération B 2022-09-26-042

Rapport

Rapporteur	M. GUTIERREZ
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	19
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	22

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Denis GUTIERREZ, Vice-Président en charge du Patrimoine communautaire.

Monsieur GUTIERREZ rappelle que l’entreprise « CREAVERT » est titulaire du marché de prestations d’entretien des espaces verts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin/Lot n°3 (secteur de Martainville).

L’avenant proposé a pour objectif de corriger deux points :

- une erreur matérielle, le marché démarrant au 1^{er} avril 2022, dans les clauses du marché, alors que l’acte d’engagement fixait une exécution à la date de notification, celle-ci étant intervenue avant la mise en œuvre au 1^{er} Avril. Le délai de 36 mois court à compter du 1^{er} avril 2022, conformément aux éléments du marché. L’article B5 de l’Acte d’engagement est donc modifié comme suit :

- la date de notification du marché ou de l’accord-cadre ;
- la date de notification de l’ordre de service ;
- la date de début d’exécution prévue par le marché ou l’accord-cadre lorsqu’elle est postérieure à la date de notification.

- La DPGF du marché, qui indique un total de 9 014.90 € HT pour le lot n°3. Or, l’addition réelle des lignes de la décomposition indique un total de 9 635.90 € HT, soit une majoration du prix de 621 € HT (+/- 6.89 %).

La Commission d'Appel d'Offres de la CCICV réunie le 12 Septembre dernier afin d'examiner cet avenant a donné un avis favorable.

Monsieur le Vice-Président propose donc au Bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.

Vu la délibération n°2020-09-14-053 en date du 14 septembre 2020 organisant les délégations du Conseil Communautaire au Bureau (et notamment son point 1.7),

Vu l'article L. 1414-4 CGCT : « *Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. ...* »,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 Septembre 2022,

Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant correspondant ;
- à procéder à toute mesure nécessitant sa mise en œuvre.

Nombre de votants	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Eric HERBET



Le secrétaire de séance



Jean-Pierre CARPENTIER